

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Mercière, n. 32, au 2^e.
A PARIS, à la librairie-correspondance
de P. Justin, place de la Bourse,
n. 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 10 février.

CAISSE DE PRÊTS.

On nous communique le rapport fait au comité d'administration de la caisse de prêts par la commission exécutive, et contenant l'exposé de la situation effective de cette institution au 30 juin 1835.

Nous avons recueilli quelques renseignements au sujet de la fondation de la caisse de prêts et de la direction qui lui a été imprimée. Nous les mettons sous les yeux de nos lecteurs.

Ce fut M. Dumolard, préfet du département, qui, un mois avant les événements de novembre, présenta aux députés des ouvriers de Lyon le projet de cette caisse. Un des articles disait qu'une somme de cinq cent mille francs serait demandée au gouvernement pour former, avec pareille somme qu'on espérait trouver dans les souscriptions des personnes intéressées à la prospérité de notre fabrique, le capital d'un million. Cette attente fut trompée. Pas un de nos compatriotes lyonnais ne consentit à concourir de la somme la plus minime à ce projet philanthropique. Néanmoins il ne fut point abandonné et, après bien des efforts, survint une ordonnance royale, en date du 9 mai 1832, qui autorisa et reconnut comme établissement d'utilité publique la caisse de prêts pour les chefs d'atelier de la fabrique d'étoffes de soie et en approuva les statuts.

La caisse a été formée d'un premier fonds de vingt-cinq mille francs accordés, dit l'ordonnance, à titre de secours par le gouvernement et d'une subvention de 150,000 fr. provenant de la même source. Ces 150,000 fr. ont été prêtés sans intérêts et doivent être remboursés en trois paiements égaux à partir de la troisième année de la fondation. Ils ont été immédiatement placés comme fonds de réserve à la caisse du service du trésor royal à 3 p. 100 l'an ; les autres sommes y compris celles provenant des intérêts qui s'accumulent sont mises en réserve de la même manière. — Cent mille francs sont en circulation.

Les prêts varient de 20 fr. à 500 fr.

La caisse n'a commencé ses opérations qu'au mois de novembre 1832.

Au 3 septembre 1833, il avait été fait 3,777 demandes ; 3,473 avaient été accordées ; il y a donc eu lieu à 304 rejets. Le comité exécutif avait établi dans le principe la règle de n'accorder un nouveau prêt qu'aux personnes qui avaient liquidé le précédent, capital et intérêts, mais il n'a pas suivi d'une manière absolue cette règle à laquelle ont été faites quelques exceptions.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, 1,446 demandes ont été adressées à la caisse de prêt. On a fait droit à 1,285 ; 161 ont par conséquent été rejetées. Les principaux motifs des rejets sont : l'exercice d'une autre profession que celle de chef d'atelier ; le non-remboursement d'une partie assez forte d'un premier emprunt ; le domicile de l'emprunteur quand il l'a fixé hors des limites indiquées par les statuts de la caisse.

La caisse a prêté pendant le cours de l'année 1835 122,785 f.
Il lui est rentré. 124,663 25 c.

Les rentrées présentent donc un excédent de 1,878 f. 25 c.

En ce moment le capital est de 96,766 fr. 55 c. répartis entre 1,924 emprunteurs.

Le tableau de la situation de la caisse présente comme disponible chez le receveur général la somme de 93,147 f. 35 c.

Les frais généraux pour l'année qui vient de s'écouler, se montent à 3,756 fr. 25 c.

La balance d'inventaire de la caisse, présente depuis sa fondation jusqu'au 30 juin 1835, un bénéfice apparent de 8,484 fr. 75 c., et pour l'année qui finit, en particulier, de 3,356 fr. 15 seulement.

Ce bénéfice n'est qu'apparent, parce qu'il y a des emprunteurs morts ou disparus, dont les dettes sont exposées à une perte plus ou moins certaine. Mais plusieurs héritiers sentant qu'il y va de leur honneur de remplir une obligation aussi sacrée, s'empressent chaque jour de venir solder la caisse.

Depuis le 1^{er} janvier 1835 jusqu'à ce jour, la caisse n'a pas été dans la nécessité de recourir aux fonds déposés chez le receveur-général, les rentrées ayant été assez considérables pour couvrir les frais et satisfaire à toutes les demandes. La commission exécutive s'applaudit, avec raison, de ce résultat.

Nous terminerons cette analyse de son rapport par quelques réflexions sur un article du règlement de la caisse ; qui a été assez mal interprété.

Cet article porte qu'on statuera sur la demande d'après les informations prises par un membre de la commission exécutive sur le compte de la personne qui aura formé cette demande. Ces informations ne devaient avoir trait évidemment qu'à la position pécuniaire du demandeur. On a voulu dans certaines occasions leur donner une extension qui faisait rejait sur elles, l'odieuse qu'on attache aux investigations de la police. On sent combien serait inique et dangereuse une mesure juste et nécessaire en soi, si, par exemple, elle s'étendait jusqu'à s'enquérir de la conviction politique ou religieuse, et si elle empiétait sur le domaine de la vie privée.

Mme Kyntherland, prima dona des théâtres d'Italie, se fera entendre jeudi sur notre Grand-Théâtre ; tout ce qu'on dit du talent de cette dame doit réunir la foule des dilettanti lyonnais.

Avoir de la philanthropie, du désintéressement et gagner 25 mille livres de rentes en 10 ans sont des problèmes, dit-on, résolus par le docteur Girardeau ; nous l'en félicitons et nous sommes persuadés qu'il mérite la vogue dont il jouit, puisqu'il a pour correspondants dans chaque ville les pharmaciens les plus honorables. (Voir aux Annonces.)

DÉMISSION DES MINISTRES.

Nous constatons d'abord que, quel que soit le résultat des intrigues ourdies à Paris, dans les chambres ou au château royal, rien n'est encore officiellement décidé quant au ministère : nous allons rapporter tous les bruits qu'ont recueillis les principaux organes de la presse parisienne. Nous donnerons ensuite, sous le titre *Revue*, les réflexions que l'événement leur inspire.

Une chose à remarquer, c'est que toutes les feuilles de l'opposition, le *Constitutionnel*, le *Temps*, l'*Impartial*, le *Journal du Commerce*, le *Courrier français*, contiennent l'avertissement suivant, rédigé en termes différents, mais ayant toujours pour but de faire un appel à l'exactitude des députés.

Les bureaux de la chambre sont convoqués pour demain lundi à midi, à l'effet de nommer la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Gouin. La majorité qui s'est manifestée en séance publique, ne se démentira sans doute pas dans les bureaux, et MM. les députés comprendront la nécessité d'être exacts ; ils croiront probablement devoir fixer leurs choix sur des hommes qui prennent en considération sérieuse la proposition qui leur est soumise.

L'organe officiel du tiers-parti, le *Constitutionnel*, contient la note suivante, à laquelle sa position donne un caractère d'authenticité :

DIX HEURES DU SOIR. — On a répandu encore aujourd'hui des bruits nombreux et divers sur les négociations entamées pour amener la recomposition du ministère. Un journal annonce ce soir que M. Thiers a été chargé par le roi de former un nouveau cabinet. Cette nouvelle paraît peu croyable ; mais ce qui est certain, c'est que, ce soir, à l'heure où nous mettons sous presse, aucune ouverture n'a été faite aux hommes dont les noms fournissent matière aux conjectures du public.

Les autres journaux confirment cette nouvelle : le *National*, dans sa seconde édition, dit qu'il sait positivement que la mission de composer un nouveau ministère n'a été confiée à personne et que nulle ouverture n'a été faite aux hommes dont les noms ont été mis en avant depuis quelques jours.

Voici ce qu'on lit dans le *Journal des Débats* :

Hier, dans la soirée, M. le comte de Montalivet, M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs ; M. le comte Mollien et M. le maréchal Lobau ont eu l'honneur d'être reçus par le roi.

A huit heures et demie, le roi a présidé un conseil auquel assistaient M. le duc de Broglie, M. Thiers, M. Guizot, M. Persil, M. d'Argout, M. le maréchal Maison et l'amiral Duperré ; il s'est prolongé jusqu'à onze heures.

M. Guizot a eu l'honneur d'être reçu par la reine.

Aujourd'hui, le roi a présidé un conseil auquel assistaient les ministres démissionnaires ; il a commencé à midi et a fini à une heure et demie.

M. Dupin, président de la chambre des députés, a eu l'honneur d'être reçu par le roi.

A trois heures, M. Humann a eu l'honneur d'être reçu par S. M.

La feuille doctrinaire ne fait aucune réflexion sur ces nouvelles de cour, et chacun peut en tirer la conséquence qu'il voudra ; cependant elle ajoute plus bas qu'on assure que M. Gisquet a donné sa démission.

On lit dans le *Journal du Commerce de Paris* :

Parmi les bruits qui ont pris le plus de consistance aujourd'hui, il faut mentionner celui qui s'est répandu des tentatives des hommes d'état connus sous le nom de *parti politique*, pour prendre la direction des affaires. On parlait de l'activité que déploie M. Decazes pour proposer une combinaison dont il serait le chef. Nous ajouterions difficilement foi à la création d'un ministère pareil, qui serait loin de réaliser le progrès que semble désirer la chambre des députés. Ce qui est certain, c'est que, depuis quelque temps, M. le duc Decazes recherche avec beaucoup d'empressement la bienveillance de M. le duc d'Orléans, avec l'appui duquel il espérait arriver ; mais il ne paraît pas que ses efforts aient eu beaucoup de succès de ce côté.

On lit dans le *Courrier Français* :

On rapporte que les ministres sortants ont voulu prévenir entre eux toutes les trahisons, ou, si l'on veut, toutes les faiblesses, et qu'ils ont pris un engagement de ne rentrer séparément dans aucune combinaison. Comme à l'avant-dernière crise, ils ne se sont point bornés à exiger une parole d'honneur à laquelle au moins l'un d'eux a manqué, ils ont voulu une promesse écrite, et ce n'est point sans répugnance, dit-on, que M. Persil l'a revêtue de sa signature.

On lit dans le *Bon Sens* :

M. Humann n'a point quitté Paris, mais on assure qu'il lui sera impossible de faire sérieusement partie d'aucun ministère. M. Humann a rompu en visière avec le roi, au sujet de la question de dot pour la reine des Belges et de la dotation pour le duc de Nemours.

Enfin le *Messenger* rapporte que le roi a chargé M. Thiers de recomposer le cabinet.

Voici maintenant ce que nous trouvons dans notre correspondance :

BUREAUX DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les bureaux ont nommé la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Gouin, prise en considération par la chambre, dans sa dernière séance, et ayant pour objet la réduction de la rente 5 p. 100. Les nominations faites sont en majorité favorables à la conversion, et le total des voix pour et contre la mesure

donne une majorité de 73, pour la conversion. Voici les noms des commissaires nommés :

1^{er} bureau. — M. Lacave Laplagne (contre la mesure), 25 voix. M. Lepelletier d'Aulnay, favorable à la mesure, a eu 15 voix.

2^e bureau. — M. Ducas, 30 voix contre, 13 données à M. Baude. M. Ducas voulait la conversion immédiate ; M. Baude demandait seulement que la chambre décidât le principe, en laissant au cabinet le choix du moment opportun pour l'appliquer.

3^e bureau. — M. Fulchiron, 25 voix contre, 17 à M. Benjamin Delessert. M. Fulchiron, comme vous le savez, est conversionniste ; et M. B. Delessert a parlé contre la prise en considération.

4^e bureau. — M. Bessières, 19 voix contre, 19 données à M. Aug. Giraud et une donnée à M. Humann. M. Bessières est anti-conversionniste. A nombre égal de suffrages il l'a emporté sur M. Aug. Giraud, comme plus âgé. M. Aug. Giraud est conversionniste décidé.

5^e bureau. — M. Laffite, 24 voix contre, 14 perdues sur MM. Jacques Lefèvre et de Tracy, anti-conversionnistes.

6^e bureau. — M. Odier, 23 voix contre, 20 données à M. Muteau, anti-conversionniste ; M. Odier est partisan de la conversion avec quelques modifications de détail.

7^e bureau. — Beslay père, 25 voix contre, 17 données à M. Croissant, anti-conversionniste.

8^e bureau. — M. Gouin, 25 voix contre, 19 à M. Falgucrolles, anti-conversionniste.

9^e bureau. — M. Salvandy, 19 voix contre, 18 à M. Passy

Ainsi les conversionnistes ont donné à MM.	Les anti-conversionnistes ont donné à MM.
Lacave Laplagne, 22	Lepelletier D'aulnay, 15
Delessert, 17	Fulchiron, 25
Bessières, 18	Odier, 23
Tracy et J. Lefèvre, 14	Beslay père, 25
Muteau, 20	Gouin, 25
Croissant, 17	Aug. Giraud, 18
Falgucrolles, 19	Humann, 19
Salvandy, 19	Laffite, 24
Passy, 18	Ducas, 30
	Baude, 13
162.	217.

de la cour. La chambre leur manque, la cour leur reste. Si la cour n'a pas pu prévenir le vote de la chambre, elle pourra la punir, en repoussant toute combinaison parlementaire qui exclurait les hommes du choix royal. La cour renoncera sans grand regret, nous le pensons, à MM. de Broglie et Guizot; mais elle ne renoncera pas si aisément à M. Thiers, qui suffirait à représenter et à faire prévaloir, dans un nouveau cabinet, le système suivi depuis le 13 mars: il paraît que c'est là la grande difficulté.

Le vote de la chambre qui a déterminé la démission des ministres doctrinaires est d'une nature qui ne s'attaquait nullement au système, pour le maintien duquel lutte en ce moment la cour. Que signifie donc ce qui se passe? Une chambre peut-elle distinguer entre le système d'une administration et les personnes qui la composent; vouloir écarter les personnes et conserver le système? Conserver le système serait le plus sûr moyen de ramener les personnes. Aussi la composition d'un nouveau cabinet n'est-elle si peu avancée que parce qu'il s'agit de résoudre ce problème vraiment difficile: *Trouver, pour continuer la politique du 13 mars, des hommes qui conviennent mieux à cette politique que MM. Guizot, de Broglie et Thiers.* Si la chambre avait voulu sortir du système du 13 mars, l'opposition lui aurait aisément fourni le ministère qu'elle demandait vainement à la douteuse nuance du tiers-parti.

Il est étonnant que des hommes qui ont travaillé systématiquement, depuis cinq ans, à réduire les chambres à un simple rôle d'enregistrement, et qui avaient concentré dans le conseil présidé par le roi en personne toute la puissance et toute l'initiative gouvernementale, se soient pris tout-à-coup d'un si singulier respect pour les conditions du gouvernement représentatif. On ne conçoit pas que les doctrinaires se soient si précipitamment retirés devant la première désobéissance parlementaire essayée par eux dans leur trop longue carrière, eux dont toute l'habileté a consisté à faire faire aux chambres depuis le 13 mars, non ce qu'elles voulaient, mais ce que voulait la cour. Ont-ils espéré se voir ramenés triomphants, comme en novembre 1834, par l'impossibilité de leur trouver des successeurs?

La situation n'est plus la même. Jusqu'à présent le ministère doctrinaire n'était tombé en dissolution que par l'effet de dissensions intérieures ou d'intrigues de cour; mais, cette fois, le différent est entre la majorité de la chambre et la personne des ministres doctrinaires. Au fond, la majorité ne tenait peut-être pas beaucoup aux projets de conversion; mais elle a saisi, dans une question étrangère à la politique, l'occasion de témoigner aux ministres doctrinaires combien elle était fatiguée de leur morgue et ennuyée de leur pédantisme. Cette répugnance, cet ennui ont été exprimés d'une manière tellement significative, que la réapparition de trois au moins des ministres doctrinaires, de MM. Duchâtel, Guizot, de Broglie au banc ministériel, est quelque chose de tout-à-fait impossible.

Mais nous n'oserions en dire autant de MM. Thiers et Persil, qu'on a toujours connus très disposés à saisir la première conjoncture favorable qui les séparerait de MM. Guizot et de Broglie. La cour, qui, de son côté, tient plus, et avec raison, aux deux premiers qu'aux doctrinaires purs, doit songer à faire de MM. Thiers et Persil la première assise d'une nouvelle combinaison qui recruterait quelque financier partisan de la réduction, ou qui entrerait en transaction avec la majorité de la chambre, pour que ses derniers votes demeurassent sans effet, au moins cette année. Nous n'avons pas besoin de dire que tout ministère dans lequel figureraient MM. Persil et Thiers ne serait pour nous qu'un remaniement du ministère qui vient d'être renversé. La cour gagnerait beaucoup à s'être débarrassée de quelques noms incommodes, de quelques fatuités importunes. La chambre se résignerait-elle? Nous ne devons peut-être pas dire combien nous attendons peu de la chambre, car son dernier vote nous a surpris.

Le Journal des Débats.

Nous donnons tous les bruits qui courent sur le changement de ministère sans les garantir. Le seul témoignage que nous voulons en tirer, c'est que le nouveau ministère est lent à se former, ce qui ne nous surprend pas. La situation est grave, nous l'avons dit. Il n'est pas étonnant que des hommes appelés à diriger le pays dans des circonstances critiques réfléchissent mûrement avant de prendre un parti. Ces irrésolutions sont honorables, nous voulons le croire, et nous ne saurions les blâmer; nous souhaitons seulement qu'elles ne se prolongent pas trop!

Nous bornerions nos réflexions à ce peu de mots s'il n'était pas nécessaire pour nous de répondre, dès à présent, à quelques assertions aussi ridicules qu'injustes. On accuse les ministres déchus, ainsi que leurs amis, de compliquer les embarras de la circonstance par leurs intrigues. C'est l'intrigue, dit-on, qui rend la situation difficile, en semant partout la défiance, la désunion, la calomnie. L'intrigue est le mot à l'aide duquel on se charge d'expliquer tous les embarras présents et futurs. Si le cabinet n'est pas encore formé, c'est que l'intrigue obstrue les avenues du pouvoir; et si le nouveau ministère vient un jour à se dissoudre, c'est l'intrigue qui l'aura tué!

Il nous semble d'abord bien surprenant que des hommes assez audacieux et assez forts pour avoir renversé un ministère signalent déjà de prétendues intrigues comme des obstacles suffisants pour les arrêter. Que serait-ce donc s'ils agissaient de tous les orages publics que nous avons vus depuis cinq ans, et qui aujourd'hui, grâce au courage et au talent du ministère qui se retire, sont heureusement calmés? Mais ensuite à qui persuadera-t-on que ceux dont on va prendre la place sont des intrigans? Singulière manière d'intriguer que de sacrifier le pouvoir à la moindre de ses convulsions! Si c'est là de l'intrigue, nous désirons que ce mauvais exemple ne soit pas perdu.

On cherche à dissimuler ses inquiétudes. On emploie les mots d'hypocrisie, d'intrigues, de sourdes luttes, pour cacher la véritable plaie, qui est la difficulté de reconstruire d'une manière solide ce que l'ancienne combinaison a brisé, peut-être bien légèrement! Cette tactique ne trompera personne. C'est

bien évident pour tout le monde qu'il n'y a aucune intrigue sous jeu. Qui songe à entraver la formation du cabinet? Ceux mêmes qui se proposent de combattre le nouveau ministère, après l'avoir soutenu quelque temps, font à peine entrevoir les occasions probables des futures discordes. Ils se gardent bien de troubler un événement qui est déjà une espérance pour eux. Quant à nous, loin d'empêcher le cabinet de se composer, ce que nous voulons au contraire, c'est qu'il soit formé le plus tôt possible. Loin de vous susciter des embarras, nous vous laissons le champ libre, et cela pour deux raisons: d'abord, parce que nous avons hâte de vous voir à l'œuvre; c'est une curiosité qui nous est bien permise depuis le temps que vous cherchez à nous l'inspirer; ensuite, nous pensons qu'il est d'un mauvais effet pour le pays de prolonger des vacances de pouvoir; c'est un motif de plus pour vous le remettre dans vos mains.

Cessez donc de vous croire environnés de pièges et d'embûches. Jamais position ne fut plus nette que la vôtre. On a voté pour vous, on vous soutient, on vous pousse au ministère; laissez-vous donc aller. Personne ne songe à vous troubler. Vous avez une majorité toute prête à vous seconder, comptez sur elle. Remplacez ceux que vous avez vaincus, c'est votre devoir.

Journal du Commerce.

Est-il donc si malaisé de recomposer un ministère? Nous ne voyons pas, quant à nous, quels obstacles pourraient s'y opposer. On sont les difficultés intérieures ou extérieures qui compliquent la situation? Ou sont les grandes questions politiques qui rendent le maniement des affaires si délicat? Il n'y en a pas évidemment. On n'a pas oublié au contraire le tableau admirable que le discours du trône a fait de la prospérité générale du pays; tout y respirait la quiétude et le bonheur; or, quel moment plus favorable pour un changement de ministère? Pas de partis à craindre; pas de périls à conjurer; pas de ces questions irritantes qui pourraient réveiller les passions. On peut changer le ministère, que l'industrie n'en continuera pas moins de se développer, le commerce de s'étendre, et la paix publique de se consolider.

Dira-t-on qu'il est impossible de former une combinaison homogène avec les hommes aujourd'hui placés le plus près du pouvoir? Cela importe peu dans la situation actuelle. D'ailleurs, nous l'avons dit, et nous le répétons, le ministère futur ne saurait être plus faible et plus divisé que celui qui vient de finir. MM. Humann, Thiers et Guizot représentaient, certes, trois individualités assez hétérogènes; elles sont cependant restées assez long-temps ensemble; elles se sont séparées le jour où les questions qui les divisaient sont venues à l'ordre du jour. Il en est de même de tous les ministères de coalition. Et puis enfin, pour qu'il pût se former une administration homogène, il faudrait que la chambre elle-même représentât une espèce quelconque d'unité; or, c'est ce qui n'est pas, c'est ce qui ne pouvait pas être dans les circonstances où elle a été élue. La chambre a conservé le ministère doctrinaire tant qu'elle a cru aux dangers de la situation. Aujourd'hui qu'elle est rassurée, elle préfère un ministère qui fasse un pas en avant, qui opère la conversion, qui proclame l'amnistie, et qui songe aux améliorations matérielles réclamées par la nation. Que le nouveau ministère se forme en vue de ces besoins nouveaux, c'est tout ce qu'on a le droit d'exiger de lui, quelque dissidence qui puisse exister d'ailleurs entre tel ou tel membre du cabinet.

Ainsi donc, la situation politique est tout-à-fait propice à la composition d'une nouvelle administration. Si elle ne peut parvenir à se former, il faudra bien alors qu'on en cherche la cause dans des circonstances étrangères à l'ordre constitutionnel; et c'est que le langage hautain et railleur du *Journal des Débats* nous porte à redouter. Vous êtes bien fins, messieurs les doctrinaires; mais le moment est venu où il faudra dire le mot de l'énigme. Vous dites publiquement à vos antagonistes politiques: « Prenez nos portefeuilles, les voilà. » Mais qui nous dit que vous ne vous arrangez pas secrètement de telle manière qu'ils soient forcés de les refuser. Quoi d'étonnant, par exemple, que les ministres des trois jours se soient retirés, s'il est vrai qu'on leur ait fait une condition de présenter le projet de loi relatif aux créances des Etats-Unis, qu'ils avaient contribué naguère à faire repousser? Comment être plus surpris aujourd'hui de l'éloignement des aspirants ministres, si on ne les accepte qu'à la condition de renoncer à l'opération du remboursement que la chambre vient de décréter? Enfin, pourrait-on reprocher à M. Humann de ne pas entreprendre la recomposition du cabinet, si l'on entourait ses choix de conditions inextricables. Ce ne sont là, il est vrai, que des suppositions, mais des suppositions qui deviendraient certaines, si l'on voyait les combinaisons nouvelles échouer sur un terrain tout préparé.

La conclusion à tirer de ces prétendues impossibilités, auxquelles le *Journal des Débats* fait allusion et que nous craignons de comprendre, c'est qu'il est nécessaire à l'honneur du gouvernement représentatif que tout se passe au grand jour. La chambre est réunie; c'est elle dont le vote a déterminé la situation actuelle; il lui appartient donc de demander compte des négociations ouvertes, des combinaisons formées, enfin des conditions qui président à la recomposition du nouveau cabinet. Plus de ces réticences qui tendent à introduire dans nos mœurs constitutionnelles une hypocrisie qui en altère la sincérité. Il faut jouer cartes sur table. Le parlement anglais nous a donné l'exemple de la manière dont la chambre doit se conduire en présence de ces crises de cabinet. Que cette leçon soit suivie, et s'il y a des impossibilités en dehors d'elle, la chambre verra du moins de quelle nature elles sont, et si elle doit les accepter.

Le *Constitutionnel*, le *Temps*, et l'*Impartial* se plaignent vivement, comme le *Journal du Commerce*, des intrigues qu'ils supposent dirigées par les anciens ministres, pour empêcher la formation du ministère nouveau.

Le *Journal de Paris* ne contient qu'une lettre de M. Bodin, qui se défend des reproches de maladresse que tout le

monde lui a adressés, pour sa conduite dans la dernière séance de la chambre.

COUR DES PAIRS. — PROCÈS-FIESCHI.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — FIN DE L'AUDIENCE DU 6 FÉVRIER.

M. le président: Qu'on introduise M. Levallant. (Mouvement général de curiosité.)

Les huissiers vont chercher M. Levallant. La cour attend pendant quelques minutes. On vient annoncer que M. Levallant était tout à l'heure dans la salle des témoins, mais qu'on ne l'y retrouve plus.

M. le président, avec vivacité: Cherchez-le; il ne peut pas être perdu. M. Levallant entre à ce moment; il déclare se nommer Louis-Marie-Alexandre Levallant, âgé de cinquante-deux ans, président du tribunal civil d'Anenis, membre de la chambre des députés, membre du conseil général de la Loire-Inférieure.

M. le président: Vous souvenez-vous d'avoir dîné chez Pepin au commencement de 1835?

R. Oui, monsieur.

D. Pouvez-vous vous rappeler ce qui s'est passé dans ce dîner, et d'abord indiquer les noms des convives?

R. Je ne connaissais que M. Pepin et M. Fauveau; les autres convives m'étaient totalement inconnus. J'avais eu occasion de rendre à M. Pepin quelques petits services de peu d'importance; il avait cru devoir par reconnaissance me presser d'accepter à dîner chez lui; j'avais refusé: il était revenu à la charge. Comme il se trouvait mon débiteur d'une très-petite somme pour ports de pièces, et que j'avais refusé de recevoir le remboursement de cette dépense très-minime, il s'était cru d'autant plus obligé de me faire une politesse. Je dis que j'étais engagé pour le lendemain, pour le surlendemain; ses instances furent telles que je fus obligé de lui indiquer un jour. Il fut convenu que M. Fauveau, lui et moi nous dînerions ensemble, sans autres convives.

Au jour désigné, je me rendis, à cinq heures un quart, chez M. Pepin; il me parut embarrassé et me dit enfin qu'il ne comptait pas me voir ce jour-là, attendu qu'il avait écrit à M. Fauveau pour décommander l'invitation et pour le prier de me faire part de ce changement. En conséquence de cela, je me retirais, lorsque M. Pepin insista de nouveau et me dit: Puisque vous m'avez fait l'honneur de venir, vous voudrez bien accepter mon dîner quel qu'il soit; il ne sera pas tel que j'aurais voulu qu'il fût pour être digne de vous.

Informé qu'il se passerait une heure et demie avant que le dîner fût servi, je sortis et je revins au bout d'une heure. Je trouvais là des étrangers qui m'étaient absolument inconnus. On se mit à table.

Dire qu'au dîner il ne fut pas question de politique, ce serait impossible, mais on peut parler politique d'une manière plus ou moins énergique; je certifie qu'il en fut parlé d'une manière tout-à-fait décente et inoffensive.

D. N'avez-vous plus rien à dire?

R. J'ai vu dans les journaux qu'on m'a prêté plusieurs propos.

Au sujet d'une hypothèse sur la mort du roi, on me fait dire: « Le roi est mort, vive le roi! » Je ne pense pas avoir dit cela, mais c'est ce que j'aurais dit, si l'on m'avait adressé la question que les journaux disent m'avoir été faite; cette réponse m'aurait été dictée par mes sentiments, car je suis fermement attaché au gouvernement constitutionnel. Toutefois, il y a une locution qu'en aucun cas je n'aurais jamais employée, c'est celle: « Laissons bouillir le mouton. » Cette expression était par trop vulgaire pour que je pusse l'employer.

D. Vous souvenez-vous d'une autre partie de la conversation sur plusieurs membres de la chambre des députés, sur certains députés remarquables par leurs talents?

R. Je dois savoir gré aux journaux qui m'ont rappelé cela. Je me souviens qu'il fut question d'apprécier superficiellement (comme on le peut faire dans un dîner) les mérites des divers membres de la chambre. A cet égard je me suis exprimé à peu près comme on l'a rapporté, mais cependant en m'abstenant de dire que tels ou tels députés ne travaillaient pas; car je ne suis pas assez lié avec les députés dont il était question pour savoir s'ils étaient laborieux ou non, et je n'ai pas l'habitude de parler au hasard.

D. N'y a-t-il pas un des convives, un homme âgé, qui a parlé de son talent de chasseur?

R. Ce vieillard était à l'autre extrémité de la table; je ne me souviens pas de lui avoir entendu prononcer une seule parole, mais je sais que la conversation étant tombée sur la chasse, un des assistants me dit que ce particulier-là était un très-habile tireur.

D. Quel était le nombre des convives?

R. A ma gauche était un monsieur que je ne connaissais pas, et qui, d'après sa conversation, d'après ses manières, me parut un homme distingué. On me dit qu'il s'appelait M. Recurt. Ensuite il y avait M. Fauveau; ensuite le vieillard droit à la chasse; ensuite M. Pepin, et enfin un avocat, nommé je crois, M. Loréut.

D. Avez-vous connaissance que quelque autre personne ait été présente?

R. A dîner ou à la fin du dîner, non.

D. N'avez-vous pas vu venir à la fin du dîner quelqu'un à qui l'on aurait offert un verre de liqueur?

R. Peut-être que quand nous étions debout quelqu'un est venu, mais je ne l'ai pas vu. Il se peut encore que cet individu soit venu au moment où je partais, car je me suis retiré de bonne heure.

M. le président: Je vous fais observer que cet individu a indiqué plusieurs détails de la conversation à peu près tels que vous les indiquez vous-même.

M. Levallant: C'est donc alors qu'on lui aura raconté la conversation. Fieschi: J'ai très-bien vu M. Levallant; il était à droite de la cheminée. Ce qu'il a dit concernant sa majesté a été dit quand tout le monde était debout. M. Recurt était déjà parti; et même M. Levallant, en parlant de M. Recurt, a dit: Ce monsieur parle vraiment fort bien. A l'égard de MM. Barrot, Berryer, Mauguin, Salvette, M. Levallant a dit positivement ce que j'ai déjà rapporté.

M. Levallant: Quand on a parlé des députés, c'était au commencement du repas.

M. le président: Alors, Fieschi, comment avez-vous pu l'entendre?

Fieschi: M. Levallant se trompe sur le moment. Il est bien certain que quand j'étais à la barrière du Trône je ne pouvais entendre ce qui se disait chez M. Pepin; mais une fois chez M. Pepin j'ai entendu ce qu'on a dit. M. Levallant a dit que l'honorable M. Salvette, et même je pense qu'il a dit tout simplement l'honorable Salvette, était un grand travailleur, tous les jours assis à son bureau. Il a ajouté: Nous avons encore Mauguin; celui-là ne s'en inquiète guère; mais s'il voulait travailler il serait un des premiers hommes de la chambre. M. Barrot ne travaille pas beaucoup non plus; mais il est toujours prêt dans son calme à traiter toutes les questions. M. Berryer aussi est un homme à grands moyens. On parla ensuite des dépenses que les députés étaient forcés de faire à Paris; M. Levallant dit qu'il fallait dépenser 15 à 20 francs par jour; que la proposition avait été faite de payer les députés. Je crois même qu'il indiqua M. Mauguin comme ayant fait cette proposition. Pour moi, je ne disais mot; je venais de mon travail; je sentais la couleur; je n'étais pas *calé* comme tous ces messieurs.

M. Levallant: Il est de fait que j'ai dit que les députés étaient dans une position fâcheuse à Paris à cause de la dépense.

D. Et la réforme électorale, n'en a-t-il pas été question?

R. Oui; un des convives a dit qu'il faudrait que tout le monde fût électeur. Je me suis fortement élevé contre cette opinion; j'ai dit que ce serait un cahos, une chose épouvantable.

M. le président: Vous voyez que Fieschi a été exact dans une partie de ce qu'il a rapporté.

Ici M. le président consulte un volume que vient de placer sous ses yeux un monsieur vêtu de noir, qui est assis à un petit bureau derrière lui, et qu'on nous dit être un commissaire de police qui a pris une grande part à l'instruction.

Je suis conduit, ajoute M. le président, à vous rappeler votre interrogatoire devant moi dans le cours de l'instruction; vous y dites: Sans pouvoir l'affirmer, je pense qu'il est venu.

M. Levallant: Je suis persuadé qu'il n'y a pas eu une septième personne à table avec nous.

Me Marie : Je crois, M. le président, que ce que vous venez de lire s'applique à M. Lorelut et non à Fieschi.

M. le président : C'est juste, c'est juste. On m'a passé le volume des dépositions, c'était une erreur.

M. Levallant : Vous pouvez croire, M. le président, que je serais grandement fâché d'être en contradiction avec moi-même.

M. le président : Il ne peut s'agir de cela. La cour est entièrement persuadée de votre sincérité ; mais il se pourrait que certains faits se fussent effacés de votre mémoire. Dites à la cour s'il ne fut pas question dans ces différents motifs qui vous avaient décidé à vous mettre sur les rangs pour la députation.

M. Levallant : Comme je suis un homme qui ne désire rien, qui ne sollicite rien... et qui n'obtient rien (on rit) ; j'ai dit seulement que je craignais que mon département ne fût mal représenté.

M. le président : Y avait-il une pièce ou un cabinet à côté de la chambre où vous dormiez ?

R. Je l'ignore, je n'étais jamais venu dans cet appartement. Je n'y suis venu en tout qu'une fois et c'est une fois de trop. Je suis aux regrets d'y avoir été.

Pepin : Il y avait à côté de notre salle à manger un cabinet où Fieschi couchait alors.

Fieschi, en riant : Peut-être M. Levallant est-il comme moi ; peut-être a-t-il la tête comme la mienne ; peut-être lui manque-t-il 24 morceaux d'os ; ça aura gâté sa mémoire. Pour moi, je n'ai pas intérêt à mentir ; je n'ai jamais dit que je fusse venu au commencement du dîner.

M. Dupont : Fieschi oublie ici un de ses interrogatoires. Voici ce que je lis dans le volume des interrogatoires :

D. A quelle heure êtes-vous venu chez Pepin le jour où M. Levallant y a diné ?

R. Je suis venu à cinq heures. On m'avait fait la politesse de m'attendre ; nous nous sommes mis à table, etc.

M. Levallant : Le cour remarquera qu'il était près de sept heures quand on s'est mis à table.

Pepin : Je demanderai à l'honorable M. Levallant s'il n'est pas vrai qu'il refusa de servir à table ?

M. Levallant : Je crois que chacun se servait.

Il est six heures. La séance est levée.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — AUDIENCE DU 7 FÉVRIER.

MM. de Pontcharra et Lepage sont appelés devant la cour pour rendre compte de l'expertise qui leur a été confiée dans l'audience d'hier.

M. Cauchy donne lecture du procès-verbal dressé par ces deux experts. Voici ce qui en résulte :

La poudre trouvée dans les canons nos 1 et 2 a été reconnue de même qualité que celle saisie chez Morey et que celle trouvée sur Fieschi.

Les balles extraites des canons ont été comparées : 1^{re} à celles trouvées chez Morey ; 2^o à celles trouvées près de la barrière du Trône sur les indications de Nina ; 3^o à celles extraites du corps des victimes. Les quatre sortes de balles ont été reconnues pareilles. Aucune de ces balles n'a été fondue avec le moule trouvé chez Morey ; elles ont dû l'être par un mauvais moule qui n'est pas représenté.

On présente à Fieschi la poire à poudre saisie chez Morey.

Fieschi : Ce n'est pas cette poire-ci qui a servi. C'est moi qui ai mis la poudre dans les canons. La poire que j'avais à la main était plus grande.

Me Dupont : De quelle espèce était la poudre des canons ?

M. Lepage : C'était de la poudre royale, qu'on peut se procurer chez tous les débitants.

Fieschi : M. le président, je vais donner une explication sur le pointage. S'il y a ici des tireurs qui ont chassé dans les étangs, ils me comprendront. C'est un principe que je veux poser.

Supposons que là où est M. le président, soit un canard.... (Bruit. — Interruption) ou un gibier quelconque. Je fais mes excuses à M. le président de l'expression que je viens d'employer. Je tire le canard à la place où est M. le président, et je suis ici. Si mon fusil est chargé à plomb, je ne tire pas directement sur l'objet, sur le gibier, je tire plus en avant, parce que le plomb va plus loin que le point de mire.

Eh bien, j'avais dix projectiles dans chacun de mes canons ; alors au lieu de tirer au milieu de la chaussée, j'aurais tiré plus avant, afin d'envelopper tout ce qui aurait été sur la chaussée. Je ne sais pas si M. Lepage me comprend. Me comprenez-vous, M. Lepage, ou bien faut-il que je recommence ? Je me résume en disant que si je tire à un gibier là où est M. le président, je tire plus avant dans l'espoir de ne pas manquer mon coup.

C'est ainsi que nous avons ajusté sur la chaussée plus près de nous dans l'espoir d'atteindre tout ce qui entourerait le roi. Il a suffi d'un moment pour changer la direction de la machine.

Les dépositions du commissaire de police Dyonnet et de Suireau père, ne donnent lieu à aucun incident curieux.

M. le président, à Boireau : Vous avez commencé dans l'avant-dernière audience à dire la vérité. Elle ne peut qu'être bonne pour vous ; continuez dans cette route, et ne risquez pas de vous jeter dans des contradictions. Vous avez dit que le 26 au soir vous étiez trouvé avec Pepin, qu'il vous avait donné rendez-vous pour le 27 près du canal ; qu'alors il vous avait parlé confidentiellement d'une promenade à cheval qui devait avoir lieu le lendemain, qu'il vous avait prié de le remplacer. Je vous demande si le 26, Pepin vous a dit le but de cette promenade.

R. Il ne m'en a rien dit.

D. Considérez ce que cela d'in vraisemblable. Est-il possible que Pepin ne vous ait pas indiqué le but de cette course à cheval, qui devait vous paraître fort extraordinaire ? Le 27, vers une heure, vous avez fait à Suireau fils des confidences sur cette promenade ; n'est-ce pas que le 26 vous aviez eu la-dessus une conversation détaillée avec Pepin ? Réfléchissez, et puisque vous êtes entré dans la route de la vérité, persistez-y.

R. Le 26, Pepin ne m'a rien dit ; Suireau père a inventé le propos qu'il me prête.

D. Ne vous pressez pas tant de répondre. Réfléchissez.

R. Il est bien vrai que j'ai parlé à Suireau fils d'une promenade à cheval, mais je n'ai point parlé de pointage d'une machine. (Bruit sur plusieurs bancs de la parlie.) Je n'ai pas non plus parlé de corde ; enfin je n'ai pas dit que, si je voulais, je pourrais gagner le lendemain 100,000 francs.

D. Enfin précisez ce que vous avez dit à Suireau fils au sujet d'une promenade à cheval ?

R. Comme je le savais amateur de chevaux, je lui ai dit : Voudriez-vous faire une course à cheval aujourd'hui ? (Rumeurs dans l'auditoire.)

M. le président : Je vois avec regret que vous n'êtes pas si complètement sincère que vous pouviez l'être. (Fieschi, les yeux fixés sur Boireau, rit de son embarras, puis il prend des notes au crayon.)

Boireau : Le 26, Pepin ne me dit pas autre chose que ceci : Venez me voir demain, vous ferez une promenade à cheval sur le boulevard.

D. Sur quelle partie du boulevard ?

R. Depuis la Bastille jusqu'à la porte Saint-Martin.

M. le procureur-général : Mais cette circonstance seule était faite pour vous frapper, pour vous décider à questionner Pepin. Considérez combien ce demi-aveu que vous faites est confirmé par les déclarations de Fieschi, de déclarations faites lorsque Fieschi était au secret et n'avait pu communiquer avec personne.

Boireau, avec emportement : Si j'étais tête à tête avec Suireau père, je lui dirais toute sa moralité et je lui révélerais toute sa vie !

D. Niez-vous tout ce qu'il a dit ?

R. Je ne dis pas que tout ce qu'il dit est faux, mais il a inventé la corde, M. Giquet, le pointage et les 100 mille fr.

Les dépositions de Suireau fils, du commissaire de police Marrigues, de Sorbu, de Barthe, de Burgh, de Pouchoux oncle et neveu, sont conformes aux déclarations faites par les mêmes témoins dans l'instruction. Pepin de nouveau interrogé sur la part qu'il aurait prise aux actes préparatoires de l'attentat, dit : Jamais je n'ai donné une chiquenaude à un enfant ; je n'aurais donc pas été mêlé d'un crime si atroce.

Il est six heures ; la séance est levée pour être reprise demain à une heure.

Correspondance particulière du Censeur.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER. — AUDIENCE DU 8 FÉVRIER.

A midi et demi, les accusés sont introduits.

Boireau est placé cette fois au milieu des accusés.

Fieschi toujours riant et joyeux fait des signes à Nina Lassave, placée au-dessus de lui, au premier rang de la tribune droite des témoins.

A une heure moins un quart, la cour entre en séance.

M. Cauchy procède à l'appel nominal.

On continue l'audition des témoins.

Le sieur Mejeon, officier de paix du 8^e arrondissement, est introduit. Le témoin déclare avoir été secrétaire de M. Marignes, à l'époque de l'attentat. Le 27 juillet, à 9 heures du soir, M. Suireau se présenta pour lui parler d'une affaire très-pressée, disait-il. Il parlait de projets régicides, de conjuration ; le témoin le renvoya à M. Marignes qui était absent pour le moment, mais devait rentrer bientôt. Comme toutes les veilles de revues ou venait nous faire de pareilles déclarations, nous n'y attachâmes pas beaucoup d'importance.

Le sieur Pierre, domestique, dépose être passé dans la rue des Fossés-du-Temple, dans la matinée du 28 juillet, il y rencontra le domestique de M. Panis qui lui dit, à la vue d'un homme âgé qui passait : Tiens, voilà M. Morey qui passe. — Ce Monsieur avait une redingote verte et un chapeau gris.

Le sieur Chanut, âgé de 29 ans, aujourd'hui marchand ferrailleur, autrefois commissionnaire, a été employé en cette qualité par Fieschi, en avril 1833, pour porter, rue de Montreuil, du bois qu'il venait d'acheter.

Le témoin reconnaît Fieschi, il était seul au moment de cette emplette.

Marie-Joséphine Duval, femme Lesage, déclare connaître les accusés Morey et Fieschi ; ce dernier sous le nom de Bescher. Il travaillait dans la manufacture de papiers peints, tenue par son mari.

Mme Lesage se rappelle fort bien qu'un jour Fieschi, probablement vers la fin de mai, fit apporter quelques morceaux de bois qu'il plaça sous un hangar ; elle lui demanda à quel usage il le destinait.

Fieschi répondit que c'était pour faire un métier. Fieschi s'était présenté portant un livret au nom de Bescher.

M. le président : Connaissez-vous les accusés ?

Mme Lesage se retourne, Fieschi la salue en souriant. — Oui, monsieur, je reconnais très-bien Fieschi.

M. le président : Et celui qui est dans le coin ? (Morey est toujours assis dans le fauteuil. Le témoin le considère long temps.)

Oui, M. le président, c'est bien M. Morey ; mais il est tellement changé que j'ai de la peine à le reconnaître.

Le témoin Josseland, menuisier en bâtiment, rue de Montreuil, déclare que Fieschi vint un jour apporter deux chevrons de bois : sa femme seule y était. Quelques jours après, ce dernier revint avec d'autres chevrons, et ils s'entendirent sur le prix et sur la forme du métier qui ne fut pas fait sans peine, car Fieschi qui s'était présenté à lui sous le nom de Gérard, ne s'exprimait pas bien clairement. Le tout coûta 5 fr. 40 sous, et ledit Gérard fit démonter le chassis et le fit emporter chez lui ; auparavant il couvrit l'adresse avec une pierre noire sur une des traverses.

M. Dubranle, menuisier en bâtiments, rue de Crussol, a connu Fieschi au moulin de Croulebarbe, et le revit deux ans après. Ce dernier lui demanda une traverse de bois de choix : c'était au 22 ou 23 juillet ; on convint du prix à raison de deux fr. Ils parcoururent l'atelier, et firent leur choix. Fieschi revint pour commander dans sa traverse 25 entailles ; ce qui n'étonna pas le témoin, car il avait vu chez Fieschi, à Croulebarbe, un métier à tisser.

Le témoin Bury, quincaillier marchand d'armes, rue de l'Arbre-Sec, dépose que l'accusé Fieschi se présenta chez lui dans le courant de juin, pour acheter 20 canons de fusil. Ils firent prix à raison de 6 fr. pièce. L'acheteur dit qu'avant de conclure le marché il avait besoin de consulter son commettant, et que même il aurait besoin de lui écrire : cinq semaines après, vers le 20 juillet, il revint, demanda 25 canons au lieu de 20, toujours à raison de 6 fr., mais stipula qu'on lui donnerait un petit pistolet par-dessus le marché. Après quelques débats tout fut conclu, et l'acheteur donna ordre qu'on les nettoiyât et qu'on les tint prêts pour le lendemain. Il voulut une caisse pour les placer, puis se décida à les mettre dans une malle. Le lendemain il ne revint pas, et M. Bury crut que son marché était manqué. Fieschi revint enfin le 23, paya, prit son pistolet à canon de cuivre qu'il avait d'abord refusé, et se fit faire une facture sur laquelle il fit coter les canons à 6 fr. 50 c. au lieu de 6 fr. Ils furent placés dans une malle, et enlevés ; Fieschi s'était présenté là sous le nom d'Alexis.

M. le procureur-général : Accusé Pepin, vous avez nié vos relations avec Fieschi lorsqu'il prenait le nom d'Alexis ; pourtant c'était sous ce nom qu'il se faisait faire les fournitures qui lui étaient portées chez vous. On peut induire de là que vous connaissiez l'achat des canons de fusil, puisque Fieschi prenait ce nom-là chez Bury.

Pepin : Non, monsieur, je n'ai nullement connu cet achat, je le jure.

D. Vous avez nié avoir été à Ste-Pélagie dans le courant d'avril : or, j'ai la preuve que vous y êtes allés trois fois ; et, au dire de Fieschi, ce serait alors que vous auriez cherché parmi les détenus quelqu'un qui pût vous faire avoir les canons de fusil.

R. Je n'allais à Ste-Pélagie que pour voir Lecomte. Dans mes précédents interrogatoires je l'ai toujours dit. Jamais je n'ai parlé à Fieschi de mes relations avec ces messieurs.

M. le procureur-général : Il ressort pourtant de vos précédents interrogatoires que vous avez vu Cavaignac et Guinard.

Pepin : Je n'allais voir que Lecomte ; j'ai pu voir Cavaignac et Guinard dans la cour parmi les détenus.

Me Dupont : Cela est impossible. Lecomte était détenu dans un autre bâtiment, séparé de celui où Cavaignac et les autres étaient enfermés ; et il est impossible que l'accusé ait pu les voir.

M. Martin : C'est pourtant ce que l'interrogatoire a établi.

Me Dupont : Et pourtant, c'était matériellement impossible. D'ailleurs Cavaignac que j'ai vu et à qui j'ai parlé, m'a dit qu'il n'avait jamais pu parler à Pepin à cette époque.

M. le président, à l'avocat : Combien y a-t-il de temps que vous n'avez vu Cavaignac ?

Me Dupont : quinze jours ; (Etonnement.) c'est tout simple : tous les détenus ne sont pas partis à la fois. Guinard, seul, qui avait une chaise de poste préparée, est arrivée en Belgique en trois jours. L'ordre était donné par le télégraphe de veiller sur la frontière ; les proscrits ont attendu que la police fût un peu dépitée pour partir.

L'audition des témoins continue.

La dame Bury confirme la déposition de son mari. Elle observe que, faisant remarquer à Fieschi que la lumière de quelques fusils n'était pas percée, celui-ci répondit que cela ne faisait rien. Fieschi fit mettre la malle dans un fiacre, et partit.

Le sieur Rondet, commis chez M. Bury, fait une déposition analogue.

Sur la demande de Me Paillet, avocat de Boireau, la dame Bury est rappelée pour décrire le pistolet donné à Fieschi.

Cette dame dit qu'il était à piston, et n'avait pas plus de cinq pouces de longueur.

Le témoin Pierron, cocher de fiacre, reconnaît Fieschi pour lui avoir fait charger une malle rue de l'Arbre-Sec, et la lui avoir fait déposer rue Bouchard, en face un marchand de vin, au coin de la rue de Vendôme.

Le sieur Demaret, garçon chez le marchand de vin susnommé, a vu la malle déposée à la porte par Fieschi et le cocher Pierron.

Bauchet-Méraud, cocher de cabriolet, a été prié par Fieschi de porter la malle à son domicile, faubourg du Temple. Il la trouva fort lourde et dit qu'elle devait contenir du plomb, du fer ou des écus. Il reconnaît Fieschi.

Meunier, commissionnaire, a porté la malle, vidée des canons de fusil, mais remplie d'effets, jusqu'au cabriolet du sieur Viennot qui l'a conduite avec Fieschi près de la place aux Veaux, rue de Poissy, en face le marchand de vin Monon.

Le sieur Mary, garçon marchand de vin, a aidé à descendre la malle placée sur le tablier du cabriolet du sieur Viennot. Fieschi et lui la placèrent contre le mur. Le témoin ne le reconnaît pas.

Fieschi, d'un air mécontent : Comment, vous ne me connaissez pas ! je vous ai cependant payé un canon.

On introduit le témoin Mangin, marbrier. Il connaît peu Pepin : il connaît mieux sa femme, parce qu'il se fournissait à la boutique où Pepin se trouvait rarement. Le 20 juin dernier, venant de monter la garde aux Tuileries, il entra chez un marchand de vin de la rue du Four-St-Germain ; le marchand lui dit en voyant le numéro de sa légion : Connaissez-vous Pepin ? — Oui. — Excusez, répondit le marchand, vous savez qu'on a trouvé chez lui de la poudre et des balles qu'il avait pour tirer sur la garde nationale ? — Ah !... il est pourtant décoré de juillet. Je sais que c'est un républicain, mais incapable de cela. — Pas du tout, je sais de bonne main qu'il est car-

liste comme un diable. — Pourtant il est décoré de juillet ; c'est une drôle de preuve de carisme. La conversation en resta là.

Le témoin se retire.

M. le président : J'ai fait appeler les gardiens de Ste-Pélagie ; comme ils ne sont pas encore arrivés, on va entendre les témoins à décharge.

Le docteur Bonnet rend compte des blessures de Fieschi : il dit qu'il a toujours montré beaucoup de fermeté pendant sa maladie.

Le témoin a été appelé sur la requête de Fieschi.

Fieschi : Je ne demanderai qu'une seule chose, ce n'est pas pour moi, mais pour la noble cour, afin qu'on sache que ce n'est pas mon mal, mais ma propre volonté qui m'a porté à dire la vérité. Ai-je jamais montré de faiblesse ou un cerveau détraqué ?

M. Bonnet réplique que Fieschi a toujours montré le plus grand sang-froid.

M. Bouvier, directeur de la maison centrale de Fontevault, jadis directeur de celle d'Embrun, pendant que Fieschi y était détenu, rend justice à son excellente conduite et à sa rare intelligence comme contre-maître dans la draperie.

Le sieur Briant, portier rue du Battoir, n° 5, maison où demeurait Fieschi, dit qu'il s'est toujours bien conduit pendant qu'il y est resté.

Fieschi : Je désire que le témoin s'explique davantage, parce que cela tient à ma moralité.

Le témoin : M. Fieschi n'a jamais fait de mal à personne, il était aimé dans la maison.

La dame Briant, femme du précédent témoin, déclare que M. Fieschi était fort honnête et fort doux avec tout le monde. Il venait souvent voir Mme Petit.

Les témoins de Caunes, Isidore Janot et Loppicet sont absents.

Toute cette partie des débats marche extrêmement vite ; M. Pasquier a hâte d'épuiser la liste des témoins.

La cour passe à l'audition des témoins appelés sur la requête de l'accusé Morey.

Mais auparavant on entend le sieur Allain, surveillant à Ste-Pélagie, détaché au Luxembourg pour la garde de Fieschi. Il donne quelques détails sur la construction de Ste-Pélagie et la position des parloirs. Il en résulte que Pepin a pu voir plusieurs détenus en n'en allant voir qu'un seul.

M. le président : Fieschi vous a-t-il dit que Pepin eut vu Cavaignac ?

R. Je ne m'en souviens pas.

Le sieur Boucher, autre surveillant, a été huit ans à Ste-Pélagie ; il donne les mêmes détails que le témoin précédent.

Me Dupont insiste pour prouver que Pepin a pu voir Cavaignac et Guinard sans leur parler pour cela.

On introduit le témoin Salès, jeune étudiant en droit, qui était en pension chez Laurence Petit.

Fieschi : Je demanderai que le témoin donne quelques détails sur ma conduite et celle de Mme Petit.

Le témoin déclare que les deux premiers mois qu'il mangea dans cette pension, Fieschi et la dame Petit étaient en fort bonne intelligence, mais qu'au bout de ce temps-là tout changea. Fieschi lui dit qu'il avait acheté des meubles et que la femme Petit ne voulait pas les lui rendre.

Fieschi : Elle ne voulait pas seulement me donner un matelas, c'est pour cela que je fus obligé d'aller chercher un asile chez Morey.

M. le président : Connaissez-vous le citoyen Pepin... (On rit.) L'accusé Pepin ?

R. Non, monsieur.

Boireau : Je demanderai à M. Salès s'il n'est pas venu me voir le 27 juillet à mon atelier ?

M. Salès : Je connaissais M. Boireau, je sais que je l'ai été voir quelques jours avant l'attentat, pour lui remettre une lettre, mais je ne sais si c'est le 27 juillet.

Le sieur Conin, corroyeur, connaît Pepin ; celui-ci est venu chez lui, faubourg St-Jacques, le 28 juillet, il n'a trouvé que sa femme. Pepin ne lui devait point d'argent ainsi qu'il l'a déclaré.

Le témoin Dautreppe, caporal de la garde municipale, s'est interrogé sur des papiers qu'il aurait vu brûler dans la chambre de Fieschi après l'explosion de la machine et l'invasion de l'appartement ; le témoin, dont l'intelligence paraît fort obtuse, répond fort vaguement qu'il n'a rien vu.

Fieschi : Je n'avais mis que les premiers papiers venus dans le feu, je venais de l'éclaircir.

La femme Chevreuil fait une déposition insignifiante. Elle a vu l'explosion de la machine ; deux personnes ont été blessées, et même tuées près d'elle. (Sourires.)

La dame veuve Robert, demeurant boulevard du Temple, n° 50, reconnaît Morey pour l'avoir vu quelques fois venir dans la maison. Elle a vu Boireau venir un jour, il avait un habit noir et un pantalon blanc.

Me Dupont observe que la dame Robert n'a pas reconnu Morey dans les premières confrontations avec lui. Le témoin réplique que celui qu'on lui avait présenté avait un très-gros ventre et un très-petit pied (on rit), mais qu'aujourd'hui elle reconnaît parfaitement Morey. Je demandai même à Sophie Salomon si ce monsieur n'était pas le père de Mme Léon, elle me répondit que c'était l'oncle de Gérard.

La fille Salmon, vient confirmer la déposition de la dame Robert. On sait qu'elle est la portière de la maison où demeurait Fieschi.

On introduit le témoin J. J. Baude, membre de la chambre des députés, appelé sur la requête de Fieschi. (marque d'attention.)

M. Baude : J'ai à rendre compte de mes relations avec Fieschi ; j'ai reconnu en lui un homme capable de faire beaucoup de choses, et le bien et le mal ; son dévouement m'a paru extrême, son intrépidité rare ; je n'ai pas à le présenter sous un mauvais côté, je lui rends donc justice.

Je l'ai vu plusieurs fois depuis l'attentat qui lui procure une si triste célébrité ; il me conta tous ses revers, et lorsque je lui reprochai de ne pas s'être adressé à moi dans sa détresse, il me répondit en faisant allusion à ses condamnations antérieures qui l'avaient empêché de se présenter chez M. Ladvocat.

Pendant toute la déposition de M. Baude Fieschi garde, un profond recueillement qui contraste avec sa mobilité habituelle.

Le sieur Fontaine, grainetier, rue de la Maison-Blanche, déclare avoir vu Morey dans la matinée du 28 juillet, il n'avait pas plus l'air dérangé que d'habitude.

M. Caunes, inspecteur des eaux de Paris, a été appelé sur la requête de Fieschi. M. Caunes a connu Fieschi en 1831, il co-habitait alors avec la femme Petit. Celle-ci paraissait intelligente, un peu évaporée, Fieschi lui produisit une assez mauvaise impression. Je ne la lui cachai pas, continue M. Caunes, Fieschi qui s'en aperçut d'abord, me dit que je ne tarderais pas à concevoir une meilleure opinion de lui, à la manière dont il se conduirait et il tint parole. Quant à ses opinions politiques, il me parut très-influencé du Napoléonisme. Je le fis placer comme surveillant, pour des travaux de canalisation de la Bière. Il s'y conduisit parfaitement bien. Quelque temps après le gardien du moulin de Croulebarbe disparut, je priai le gardien en chef de le faire remplacer par Fieschi. Le choléra vint, j'en fus atteint, je voulais aller dans une maison de santé, Fieschi me dit : Non, on ne vous y soignera pas bien, je vous ennuie chez moi, et il me força à venir. Et vraiment, MM. les pairs, il est bien pénible de voir quelqu'un auquel on doit tant de reconnaissance, dans une position aussi déplorable. Fieschi m'a soigné avec un zèle et un dévouement qui ne peuvent se peindre. Je guéris. Fieschi continua les fonctions de surveillant, il était chargé de faire la paie. On se plaignit qu'il fit des retenues, information faite, il se trouva que Fieschi faisait effectivement quelques inexactitudes, en ne payant pas toutes les dépenses qu'il devait, mais alors quand il était en retard, il payait ces dettes-là avec ce qui lui était dû de son salaire. Lorsque j'examinai les comptes il m'expliqua cela : il se trouvait effectivement en retard, mais j'ai la conviction qu'il aurait payé.

Fieschi : Certainement, M. Caunes le sait bien, quoiqu'on ait dit que j'aie volé de cet argent-là. Je demanderai encore à M. Caunes si, pendant qu'il était malade, je n'allais pas jusque sur le boulevard pour chasser les chiens, dont les aboiements eussent pu troubler son sommeil ?

M. Caunes : Le fait est vrai, il est impossible d'avoir mis plus d'affection dans les soins qu'il m'a prodigués. Quelque temps après, on apprit qu'il s'était présenté faussement comme condamné politique, il perdit son emploi. M. Caunes rend ensuite compte de la conduite de Fieschi pendant les émeutes : Fieschi, dit-il, est un peu comme un cheval de bataille, dès qu'il entend le fusil, il se dresse, il est naturellement stratégique, dans les journées de

juin, j'eus toutes les peines du monde à l'empêcher d'aller se battre, il resta auprès de moi toute la nuit.

Fieschi : Je ne pouvais aller cette nuit-là, ni en avant ni en arrière, de peur d'être traqué par les bourgeois et par les militaires; on veut que j'aie cherché à me mêler aux insurgés, ce n'est pas vrai, on le dit, chacun cherche à défendre sa cause, je dis bien à mon chien : Titi, défends ta queue, (Hilarité générale.) Ce qu'il y a de vrai, c'est que le matin je mis une veste ronde, je levai le pied et j'allai trouver M. Ladvocat.

Me Dupont : Je ne cherche pas à dire que Fieschi se soit mêlé aux émeutiers, mais comment a-t-il pu se mêler aux combattants et rendre tant de services à M. Ladvocat dans ces mêmes journées de juin ?

Fieschi : Je répéterai que j'étais parti le matin. On sait bien ce qu'a dit M. Ladvocat sur mon compte.

Me Dupont, à M. Caunes : Fieschi n'aurait-il jamais parlé de complot, d'émeute ?

M. Caunes : Un jour, la femme Petit parla d'assassinat sur la personne du roi; mais c'était une folle qui tenait toujours mille propos. Elle disait même que Fieschi voulait s'y mêler. Je fis venir Fieschi et lui fis une remontrance assez verte à ce sujet, il me dit que cela était faux, je lui parlai en général.

Me Dupont : A quelle époque était-ce ?

En 1834.

Me Dupont : Est-il à votre connaissance que la femme Petit ait cherché à détourner Fieschi de se mêler dans les émeutes ?

M. Caunes : La femme Petit tenait toujours mille propos bizarres. Cette nuit de juin elle se joignait à moi pour empêcher Fieschi de sortir.

Fieschi : La femme Petit est si bavarde, que, quand elle ne pouvait répéter ce qu'elle avait entendu, elle en inventait.

M. le président : Le témoin peut se retirer. (M. Caunes tend la main à Fieschi en passant, celui-ci la lui serre avec effusion.)

M. Prat, directeur de Ste-Pélagie, est introduit. Il donne des détails sur la position des détenus dans les bâtiments de Ste-Pélagie; il en résulte que Cavaignac et Lecomte étaient séparés.

Pepin observe qu'il n'allait voir Lecomte que dans sa chambre, et que, par conséquent, il n'a pu communiquer avec les autres détenus.

L'audience est suspendue pour un quart-d'heure.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE APRÈS DÉCÈS,

D'UN TROUSSEAU A L'USAGE D'HOMME,

Rue Bourbon, n° 24, au 4^{me} étage.

Le vendredi douze février mil huit cent trente-six, à dix heures précises du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, au domicile ci-dessus, à la vente aux enchères et au comptant, d'un trousseau à l'usage d'homme, provenant de la succession de défunt M. François-Gabriel Guynet, qui était rentier à Lyon, lequel se compose de :

Redingotes, habits, pantalons, gilets en drap et d'été, chemises, caleçons, taies d'oreiller, mouchoirs de poche, bas, chaussettes, cravattes et foulards ;

Tabatière en écaille, boucles d'oreille, médaillon, collier et bague en or.

Ladite vente sera faite à la requête de MM. Louis-François Guynet, tuteur, et Louis-Frédéric-Ernest Messié, subrogé-tuteur de la mineure Mlle Gabrielle Guynet.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications. (174)

(183) Samedi treize février mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place du Marché dite Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de divers effets mobiliers saisis, consistant en armoire, table, chaises, poêle, un établi, et divers outils à l'usage de menuisier, et autres objets.

(184) Samedi treize février mil huit cent trente-six, neuf heures du matin, sur la place publique du Marché dite St-Nizier, à Lyon, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, consistant en table, chaises, secrétaires, glace, canapé, lit garni, quatre cents volumes reliés et brochés, traitant divers sujets, gravures, bassin, chaudrons, casseroles et chandeliers cuivre, et beaucoup d'autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(172) A VENDRE. — Fonds de MERCERIE et BONNETERIE, situé dans un bon quartier, avec ouvertures sur deux rues. S'adresser au bureau du Journal.

(149) A VENDRE. — Un fonds de café pour cessation de commerce, quai St-Clair, n° 16. S'y adresser.

(125-4) A VENDRE. — Une ânesse de 3 ans, taille de 4 pieds 1 pouce, allant très-bien à la voiture et à la selle, ayant une allure douce et très-allongée. S'adresser à M. Gelas, à Thoissey, (département de l'Ain.)

(134) A LOUER. — La totalité d'une belle maison, située dans un bon quartier au centre de la ville, propre à un hôtel garni ou à un grand établissement d'un autre genre. S'adresser à M. Dugueyt, notaire, place du Gouvernement, n° 5.

(163) A LOUER. — Une Fabrique de sucre de betteraves. On désire trouver, pour l'exploiter, une personne qui pourrait disposer de 8 à 10,000 fr. Sa position est des plus avantageuses.

S'adresser à M. Lucas qui a dirigé cet établissement pendant plusieurs années et donnera tous les renseignements désirables, rue Juiverie, n° 1, au 2^{me}.

(130-4) On demande 20,000 fr. sur un immeuble à Lyon de 60,000 fr. 1^{re} hypothèque au 5 p. 0/0, les frais compris. S'adresse poste restante à la lettre M.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES,

EN UN OU PLUSIEURS LOTS,

DES FORGES DE SAINT-LAURENT-EN-ROYANS,

Situées dans le département de la Drôme, entre le Pont-en-Royans et Saint-Jean-en-Royans.

Par sa position aux pieds des montagnes du Royannais, sans que cela nuise en rien à son abord, cet établissement peut se procurer avec la plus grande facilité tous ses combustibles.

Il se compose :

- 1^o D'une Scierie à bois ;
- 2^o D'un Moulin à deux tournans ;
- 3^o D'un Pressoir à huile ;
- 4^o D'un Battoir à chanvre ;
- 5^o D'une Maison de maître et aisances, jardin, etc.
- 6^o D'un vaste Logement pour les ouvriers et contre-maitres ;

7^o De deux Forges ;

8^o D'un Martinet ;

9^o D'un Haut-Fourneau ;

10^o Enfin, de Placages, Entrepôts, Aisances, et tous les accessoires nécessaires à l'exploitation de ces nombreuses et vastes Usines.

La vente aura lieu le vingt mars 1836, par-devant Me Dé-troyat, notaire à Saint-Marcellin (Isère.) (182)

(185) A VENDRE. — Forte Jument, âgée de 5 ans. S'adresser hôtel de Milan, au garçon d'écurie.

(114-4) A PLACER. — Capitaux par hypothèques depuis 1,000 jusqu'à 100,000 fr., pour 10 ou 15 ans si on le désire. S'adresser à Me Chazal, notaire, à Lyon, rue Lafond, n° 4.

ENGRAIS

SANGUINI-PROGRESSIF,

(179)

ou

NOIR ANIMALISÉ,

Pour fumer les terres, composé avec le sang et la suie, de la fabrique de LÉGER et CORDIER.

Cet engrais qui n'est à la connaissance du public que depuis le printemps passé 1835, a fait des progrès rapides dans le département de l'Isère où il fut employé pour la première fois dans nos contrées à la culture des betteraves employées à la fabrication des sucres; c'est là qu'il a produit des effets très-avantageux sur son rapport.

Cet engrais composé en partie de matières animales, mais principalement de sang, ne laisse rien à désirer sur ses effets agricoles aussi bien que sous son peu de volume, puisqu'il faut deux hectolitres et demi suffisent pour fumer complètement une bichée en bon terrain, et trois dans les terrains maigres et gouteux. Il a été observé que dans les terrains froids ses effets se sont fait sentir d'une manière très-sensible, parce que le sang (après avoir subi des préparations chimiques), en se décomposant, fertilise et amende la terre. La bichée lyonnaise qui est de 360 toises est la mesure sur laquelle on peut se baser (soit 15 à 18 hectolitres par hectare).

La manière de l'employer pour les céréales, c'est de le répandre en même temps que les grains et de la même manière, puis le recouvrir par un hersage ou un léger labour.

Pour toutes les récoltes sarclées ou en ligne, telles que betteraves, pommes de terre, pois, haricots et autres, il faut le répandre dans le rayon et autour des graines, afin que la plante puisse seule profiter des avantages de l'engrais, et puis le recouvrir immédiatement après. Il faut observer que, pour les récoltes sarclées auxquelles les engrais ne nuisent jamais, il faut en mettre un cinquième de plus que pour les céréales.

Pour les récoltes qui sont en végétation, il faut le répandre dessus; mais, pour cela, il faut autant que possible choisir le moment où la terre est mouillée, pour qu'il se fixe sur le sol.

Pour la vigne, il faut en mettre une petite poignée au pied de chaque cep enterré à 5 à 6 pouces profond.

Pour les prairies naturelles et artificielles, la quantité est la même que pour les céréales, à l'exception qu'il faut que l'engrais soit mêlé avec autant de terre émietée, afin qu'il ne soit point emporté par les vents. L'époque qui convient le mieux pour les prairies, c'est le mois de mars avant la végétation.

On peut aussi l'employer avec grand avantage dans les jardins sans craindre qu'il puisse procurer aucun mauvais goût aux légumes.

Le prix de l'hectolitre qui était de 5 fr. est fixé momentanément à 4 fr. 25 centimes, pris à l'établissement.

Les personnes qui voudront s'en procurer doivent se pourvoir de sacs, sans craindre qu'ils ne soient tachés, ni abîmés, vu que l'engrais ne tache nullement; celles qui n'en auraient pas suffisamment, nous leur en procurerons.

S'adresser à M. Léger, marchand-boucher, rue Raisin, n. 24, à Lyon, ou à la fabrique, à la Guillotière, quartier de la Buire, chemin du Sacré-Cœur, maison Poulailhon, à peu de distance du pont.

NOTA. — Nous invitons à ne pas confondre l'Engrais sanguini-progressif, qui n'est composé que de sang et de suie, avec différents engrais dont les prix sont moins élevés que le nôtre, parce qu'il n'y a à Lyon que deux établissements de ce genre, le nôtre connu sous le nom d'Engrais sanguini-progressif, et l'autre sous celui d'Engrais cruorique.

Pour faciliter les personnes qui ne pourraient pas aller charger à la Guillotière, nous le transporterons dans le faubourg désigné, et celles qui voudraient en faire de petits achats pour essai, le sieur Léger en tiendra un dépôt chez lui en ville.

CHEMIN DE FER DE SAINT-ETIENNE A LYON.

AVIS.

A dater du 15 février courant les diligences du chemin de fer partiront deux fois par jour. Les départs seront fixés comme il suit :

SAVOIR :

Le premier, tant de Lyon que de St-Etienne, à 7 heures du matin; le second, à 3 heures après midi.

Les départs de Lyon pour Givors auront lieu à 7 heures du matin, et à 4 heures après midi; de Givors pour Lyon, à 6 heures 1/2 du matin.

Les bureaux sont :

A Lyon, rue du Pélat, n° 6, place Bellecour.

A St-Etienne, rue de la Comédie, hôtel de l'Europe.

(139)

(177) MM. Michel et Auguste Morlon et Perrachon, frère et neveux de Mme Anne Morlon veuve Michaud, décédée le 6 courant, qui demeurait à la Croix-Rousse, Grande-Place, n° 10, invitent MM. les notaires qui auraient connaissance de quelque testament fait par ladite dame, à en donner avis dans le plus court délai à M. Victor Coste, notaire, rue Neuve.

(180) Le sieur MALIN, ancien maréchal-des-logis-chef de hussards, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet de Luzier, loue des chevaux pour voyage, promenade et donne des leçons d'équitation.

AVIS INTÉRESSANT.

(1351-5) Le dépôt des Oreilles-Cornet, pour la surdité, vient d'être réunie à celui de la maison M^{re} de Paris, place Bellecour, façade du Rhône, n° 9.

Cet instrument acoustique, fort léger, tenant seul sur la tête, met de suite une personne sourde en état de participer à une conversation générale, et de ne rien perdre de ce qui se dit au spectacle ou dans une autre réunion; une dame peut le cacher facilement dans sa coiffure. Le prix fixe : 20 fr.



AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE.

Cachet signature Oudinot, seul type des cols en vraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols; cinq ans de durée; brevetés à l'usage de l'armée; ceux de luxe, chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bals et soirées.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allongue, marchand, rue Puits-Gaillot, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, négociant. (1378-26)

AVIS AUX CHASSEURS.

Le sieur Louis FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferranderie, prévient Messieurs les chasseurs, qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise. Il les dresse au gré de l'amateur, et répond de leur valeur. Il garantit la maladie aux jeunes chiens. Le tout à juste prix. S'y adresser. (57-9)

MALADIES DARTREUSES

ET GUÉRISON DES AFFECTIONS CHRONIQUES.

Traitement dépuratif de M. J. GIRAudeau, docteur-médecin de la Faculté de Paris, connu pour la guérison prompt et radicale des MALADIES DE LA PEAU et de toutes celles qui proviennent de la BILE, des GLAIRES ou de L'ACRÉTÉ DU SANG et des HUMEURS, telles que GALEs répercutées, ÉRUPTIONS, SCROFULES, PERTES, ULCÈRES, COUPS DE SANG, RHUMATISMES, NÉURALGIES, PALPITATIONS, CATARRHES DE VESSIE, COLIQUES, GASTRITES, PHITISIE, IRRITATIONS DE POITRINE, etc. Toutes ces maladies sont décrites avec le plus grand soin dans un MANUEL DE SANTÉ, publié par l'auteur pour les guérir soi-même et à peu de frais; cet ouvrage se délivre gratis, à Amplepuis, chez M. Ardumoy, ph.; à Beaujeu, chez M. Gelin, ph.; à Belleville, chez M. Giroux, ph.; à Lyon, chez M. Vernet, ph., place des Terreaux; à Tarare, chez M. Michel, ph.; à Villefranche, chez M. Voituret, ph.; à St-Etienne, chez M. Couturier, ph.; à Montbrison, chez M. Goutard, ph.; à Chambéry, chez M. Bellemine-Bouchet, ph.

Traitement gratuit par correspondance, RUE RICHER, n° 6 (bis), A PARIS. (175)

RACAHOUT DES ARABES.

ALIMENT des convalescents, des dames, des enfants, des vieillards et des personnes délicates, seul approuvé par deux rapports de l'académie royale de médecine, 60 certificats des plus célèbres médecins et deux brevets accordés à M. de LANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, où l'on trouve aussi les SIROP et PÂTE DE NAFÉ D'ARABIE, pour guérir les rhumes, catarrhes, toux, enrhumements, asthmes, coqueluches et autres maladies de poitrine. Un dépôt est établi à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux, et M. Claraz, rue Neuve, n. 7; à Tarare, chez M. Michel; à Condrieu, chez M. Garin; à Villefranche, chez M. Voituret; à Amplepuis, chez M. Arduin; tous pharmaciens. (175)

Bourse de Paris du 8 février 1836.

Cinq pour cent	108 90	108 50	108 80	108 90
— fin courant	108 75	109 55	109 50	109 60
Quatre pour cent	102			
Trois pour cent	80 05	80 15	80 10	80 20
— fin courant	80 10	80 05	80 20	80 50
Rentes de Naples	99 50	99 55	99 50	99 55
— fin courant	99 55	99 55	99 25	99 25
Rentes perpétuelles	53			
Emprunt Cortès	53			
Actions de la Banque	2150			
Quatre Caux	1240			
Caisse hypothécaire	715			
Emprunt d'Italie	715			



V. PENICARD,
Rédacteur en chef.